

Rétrospective et prospective de la fonction paternelle

Points de vue de chercheurs

En complément de ce numéro spécial de *Recherches et Prévisions* consacré aux pères, il a semblé utile de demander le point de vue de chercheurs sur les évolutions passées et futures de la fonction paternelle.

Répondant aux deux questions maintenant habituelles de rétrospective et de prospective, ils livrent leurs points de vue sur ces évolutions. Au-delà de la diversité disciplinaire et des approches des auteurs, leurs contributions mettent en lumière une fonction paternelle qui se conçoit et se construit comme une série d'interactions au sein de la famille – avec les compagnes, les enfants... – et au sein de la société, la fonction paternelle et ses évolutions étant intimement liées à la place et aux rôles qu'elle confie aux hommes et aux femmes.

Jeanne Fagnani, sociologue et directrice de recherche au CNRS, Laboratoire MATISSE/Université de Paris 1.

– Quelles sont, selon vous, les grandes évolutions qu'a connues la fonction paternelle depuis 20 ans ?

La fonction paternelle a incontestablement évolué depuis une trentaine d'années et ce phénomène doit être appréhendé à la lumière des interactions entre les mutations de l'institution familiale et les transformations du marché du travail. Sans être le seul facteur explicatif de cette évolution, l'entrée progressive des femmes sur le marché du travail depuis la fin des années soixante a permis aux hommes d'occuper une place plus importante dans la sphère familiale. L'exercice d'une activité professionnelle, en confortant leur pouvoir de négociation, a également incité les mères à renégocier avec leur conjoint les modalités de prise en charge des enfants. En dépit d'avancées modestes dans le domaine du partage des tâches ménagères, la figure du « nouveau père » a donc émergé – à des degrés divers – dans tous les milieux sociaux.

De façon récurrente, différentes études ont montré que les pères rechignent désormais à être cantonnés dans une fonction symbolique et qu'ils semblent de plus en plus désireux de nouer des liens affectifs forts avec leur progéniture. Contrairement aux générations précédentes, leur présence active auprès des enfants est socialement valorisée et parfois encouragée par les institutions impliquées dans les affaires familiales. À cet égard, l'instauration du congé de paternité a joué un rôle emblématique. La floraison de publications sur l'évolution de la paternité témoigne d'ailleurs de l'intérêt croissant que suscite ce phénomène. Elles se situent, en effet, à la croisée des chemins qui mènent aux investigations concernant le fonctionnement de l'institution familiale, la sous-représentation des femmes dans la sphère politique, les processus liés aux discriminations sexuelles sur le marché du travail ou le rôle parfois ambigu joué par la politique familiale.

Toutefois, « *l'installation des hommes dans l'univers ménager* », pour reprendre l'expression de Jean-Claude Kaufmann dans son ouvrage sur la sociologie du couple (1), se heurte à des obstacles de tous ordres : les attitudes ambivalentes des mères, la volonté des femmes d'éviter les conflits liés à des enjeux qui ne leur apparaissent pas toujours prioritaires (en particulier lorsque les revenus du ménage leur permettent de recourir à plusieurs modes de garde rémunérés), le « choix » – socialement construit – de privilégier au sein du couple la carrière du mieux « doté » sur le marché du travail (en l'occurrence, majoritairement le père) ou encore les réticences des hommes à dépasser le stade des velléités et à mettre en veilleuse leurs ambitions professionnelles. Il faut y ajouter les contraintes professionnelles auxquelles ils sont particulièrement confrontés, des contraintes intériorisées et objectives qui atténuent leur désir de s'investir dans la vie domestique. La politique familiale, avec la mise en place de dispositifs implicitement ciblés sur les mères (comme l'Allocation parentale d'éducation), a contribué à perpétuer ces obstacles.

(1) Kaufmann J.-C., 2004, *Sociologie du couple*, Paris, PUF.

– Quelles sont, selon vous, les grandes évolutions que va connaître la fonction paternelle au cours des prochaines années ?

Répondre à cette question me semble un exercice périlleux. On se risquera toutefois à avancer quelques hypothèses. Les études de budget-temps montrent que les pères dont la conjointe possède un capital scolaire et un statut professionnel élevés ont tendance, toutes choses égales par ailleurs, à consacrer plus de temps à l'éducation de leurs enfants que les autres, en particulier lorsque la mère s'investit plus dans sa vie professionnelle que son partenaire (2). Dans cette perspective, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que l'investissement des pères dans la vie familiale sera de plus en plus fréquent, compte tenu de l'élévation croissante du niveau d'éducation des femmes... En revanche, les impératifs de la compétitivité économique et les changements organisationnels dans les entreprises – qui impliquent souvent des conditions de travail antagoniques avec l'exercice d'une nouvelle paternité – pourraient contrecarrer cette tendance. Certaines formes de flexibilité (télétravail à domicile, horaires atypiques ou variables...) – souvent dénoncées car parfois associées à une dégradation des conditions de travail – et une fluidité croissante des statuts liés à l'emploi (développement des marchés transitionnels, par exemple) pourraient offrir aux couples la possibilité d'alterner leur présence auprès de l'enfant, permettant ainsi au père de s'impliquer davantage dans son éducation tout en limitant les frais de garde [comme on a pu l'observer dans une recherche sur des parents salariés travaillant dans la grande distribution (3)].

Les institutions qui agissent dans le champ des politiques sociales et familiales pourraient aussi jouer un rôle décisif en soutenant, directement ou indirectement, la « fonction paternelle » : il s'agirait alors de réaménager les dispositifs existants pour permettre aux pères d'en bénéficier, à l'instar de ce qui se fait en Suède, d'encourager la mixité dans les emplois liés à l'accueil de la petite enfance pour combattre les préjugés selon lesquels les jeunes enfants ont avant tout besoin de leur mère, d'inciter les entreprises à prendre en compte les obligations familiales de leurs salariés... À cet égard, le chemin sera long à parcourir et parsemé d'embûches !

* * *

Dominique Méda, philosophe, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, mission Animation de la recherche/ministère de l'Emploi.

– Quelles sont, selon vous, les grandes évolutions qu'a connues la fonction paternelle depuis 20 ans ?

Je ne suis pas vraiment experte de ce sujet et, de surcroît, je n'ai examiné les évolutions que du point de vue, important mais partiel, des quantités respectives de temps consacrées par les pères au travail et aux soins aux enfants. De l'analyse de plusieurs enquêtes étudiées dans cette dimension (enquête Emploi du temps de l'INSEE, enquête RTT et modes de vie de la DARES, enquête Histoire de vie de l'INSEE, enquête Chronopost/IPSOS sur la conciliation...), il me semble que l'on peut dire que, pour un certain nombre d'hommes, les enfants constituent plus que par le passé un des éléments constitutifs de leur identité. Certes, le temps qu'ils consacrent aux enfants n'a pas énormément augmenté depuis vingt ans mais, d'une part, ils ont utilisé, dans exactement la même proportion que les femmes, le temps « libéré » par la RTT pour leurs enfants et, d'autre part, on voit une part importante d'entre eux adopter des comportements que l'on pourrait qualifier de « féminins ».

L'enquête Chronopost/IPSOS met ainsi en évidence qu'un tiers des hommes indiquent avoir accordé moins d'importance au travail lorsqu'ils ont eu un enfant, et avoir réduit leurs horaires et leur temps de travail, ce qui était plutôt jusque-là l'apanage des femmes. Cependant, il ne s'agit pas de transformations affectant uniformément les hommes : les plus diplômés d'entre eux et généralement les cadres adoptent ces comportements. La question est donc de savoir si ces comportements s'étendront à l'ensemble de la population masculine ou s'ils resteront le fait d'une minorité (même si un tiers, ce n'est plus un chiffre négligeable) d'hommes à la fois privilégiés (dont l'activité permet un aménagement du temps de travail) et particuliers (en général en couple bi-actifs, avec des conjointes diplômées...).

– Quelles sont, selon vous, les grandes évolutions que va connaître la fonction paternelle au cours des prochaines années ?

Dans une approche optimiste, on peut espérer que les comportements que l'on voit se développer

(2) On pourra se référer à l'enquête réalisée par Danielle Boyer et Sonia Renouard sur les pères bénéficiaires de l'APE, Boyer D. et Renouard S., 2003, *Les pères bénéficiaires de l'APE, L'e-essentiel*, CNAF, publication électronique, www.caf.fr, rubrique « Coup d'œil sur... », n° 17.

(3) Fagnani J., 1999, *Politique familiale, flexibilité des horaires de travail et articulation travail/famille*, *Droit Social*, 3: 244-249.

aujourd'hui chez une partie des pères – notamment les pères jeunes et diplômés qui ont un plus grand souci de l'équilibre vie professionnelle-vie familiale, un plus grand souci de s'occuper des enfants dans toutes les dimensions que cette expression recouvre : soins matériels et affectifs... – seront adoptés par les autres. Mais plusieurs obstacles peuvent s'opposer à une telle évolution : d'une part, des politiques familiales trop ciblées sur les femmes ou visant à les inciter, même temporairement, à interrompre leur activité professionnelle ; d'autre part, des politiques du travail interdisant, notamment aux non-cadres, tout ajustement, soit parce que les horaires de travail sont décidés de manière totalement déconnectées des rythmes familiaux, soit parce que les salaires sont trop bas pour que la réalisation de tels objectifs soit une priorité.

Si les politiques publiques et les stratégies des entreprises permettaient à la fois de promouvoir fortement l'activité féminine, y compris en présence de jeunes enfants, mais également une meilleure compatibilité pour les hommes et les femmes, entre vie professionnelle et vie familiale, on pourrait espérer une évolution vers une plus grande spécialisation des rôles paternels et maternels, une moins grande importance attachée au rôle de la mère et de sa présence, une plus grande « échangeabilité » des rôles et des responsabilités en ce qui concerne les soins aux enfants, un plus grand investissement des pères, temporel et qualitatif, dès le plus jeune âge, dans l'éducation et la prise en charge matérielle des enfants.

* * *

Marc Bessin, sociologue et chargé de recherche au CNRS, Centre d'étude des mouvements sociaux/École des hautes études en sciences sociales, Paris.

– Quelles sont, selon vous, les grandes évolutions qu'a connues la fonction paternelle depuis 20 ans ?

L'émergence dans les années quatre-vingt des « nouveaux pères » correspond à des changements structurels ayant amené les parents à s'investir davantage pour élever différemment des enfants impliqués de plus en plus tôt dans une compétition sociale qui s'est intensifiée avec la crise. L'usage médiatique de cette catégorie a édulcoré les dimensions économiques et politiques et a englobé des pratiques qui sont, en fait, différenciées socialement. Mais il faut surtout retenir que ces « nouveaux

pères » choisissent les territoires de cette plus grande implication (4). S'ils ont donné une autre image des hommes, intégrant dans la masculinité des aptitudes à aimer les enfants autrement qu'en exerçant une autorité sur un mode viril, mettant en scène une paternité capable de s'exprimer par la tendresse, qui n'est plus dès lors forcément l'apanage « naturel » des femmes, ces pères n'ont pas pour autant retourné les rapports de domination. Les « *habits neufs de la domination masculine* », pour reprendre l'expression de François de Singly (5), permettent aux hommes réconciliés de s'impliquer davantage en tirant volontiers au passage les bénéfices de cet investissement – qu'il convient d'ailleurs de relativiser par rapport au temps consacré aux enfants et aux tâches domestiques.

Le couple bi-actif, qui est devenu la référence, pose aux hommes – de façon désormais incontournable – la question de l'articulation des sphères professionnelles et familiales. Mais les pères n'y répondent pas de la même façon que les femmes, en raison d'une division sexuelle du travail qui a construit socialement une temporalité « féminine » polychronique. Étant amenées à vivre dans une disponibilité permanente vis-à-vis de leur conjoint, de leurs enfants et maintenant de leur employeur, les femmes ont intégré une capacité à jongler avec toutes contraintes et à gérer leurs activités dans un enchevêtrement des temps sociaux, comme penser aux tâches domestiques pendant leur travail, organiser leurs trajets en fonction des courses à faire et des enfants à transporter, etc. Cette charge mentale supplémentaire ne se retrouve pas dans la façon des hommes de s'investir dans leur fonction paternelle, qui reste sur un mode monochrome. « une seule chose à la fois », quitte à s'occuper moins longtemps des enfants mais en étant plus disponible (parce qu'il n'y a pas à surveiller la cuisine pendant le bain des enfants), et de préférence dans le cadre de pratiques éducatives incluant des dimensions ludiques.

En outre, par leur ampleur, les ruptures et les recompositions familiales ont aussi changé la donne, même si la répartition de l'attribution de la garde des enfants, très majoritairement en faveur des mères, a contribué à cette implication paternelle discontinuée. Mais nombreux sont les pères qui ne veulent plus exercer cette fonction, après une séparation, seulement un week-end sur deux. Quels que soient les aléas du couple conjugal, l'idée du couple parental qui se perpétue pour l'éducation des enfants, pour les choix de scolarité, etc. a fait son chemin. Dans les faits, cette paternité soutenue, y compris à distance, induit un prolongement des

(4) Voir Ferrand M., 2004, De la paternité, de la maternité et du féminisme, *Mouvements*, n° 31.

(5) Voir Singly F. (de), *Les habits neufs de la domination masculine*, *Esprit*, novembre 1993

rappports avec l'ex-conjointe, rapports apaisés ou au contraire détériorés. Elle appelle en tout cas à un renouvellement des relations avec les enfants, plus continues malgré la séparation. Les alternatives telles que la résidence alternée sont apparues dans ce contexte sur la scène publique, à défaut pour l'instant de s'imposer dans les pratiques.

Plus généralement, ces vingt dernières années ont changé notre rapport à la « nature des choses », en matière de parenté notamment. L'instabilité sur les questions de famille en a certes déplacé le point névralgique de l'alliance, devenue incertaine, à la filiation qui serait du domaine de la certitude. On a vu augmenter les enjeux juridiques autour de l'attribution de la paternité, au moyen notamment de techniques de plus en plus sophistiquées, renforçant d'un certain côté un point de vue très naturaliste de la paternité. Cependant, on a également assisté à une prise en considération plus pragmatique des fonctions parentales, les débats sur l'adoption permettant sous cet angle d'ancrer la parentalité au cœur des enjeux familiaux. La diversification des modèles de référence a engendré des liens de parenté basés sur la réalité des pratiques familiales, rendant ainsi possible la reconnaissance d'une pluriparentalité, engageant des liens qui ne sont pas constitués à partir d'une stricte filiation biologique. Ainsi, les débats autour de l'homoparentalité ont une importance plus grande qu'en atteste la réalité statistique du phénomène.

– Quelles sont selon vous les grandes évolutions que va connaître la fonction paternelle au cours des prochaines années ?

Les transformations des temporalités vont se poursuivre dans le sens d'une plus grande flexibilité, avec une mise en mobilité des individus qui en fragilisera une partie. Dans ce contexte, les hommes seront vraisemblablement contraints à vivre sur un mode plus polychronique. Ce qui n'est vraisemblablement pas une bonne nouvelle sur le front du travail peut s'avérer plus intéressant dans la sphère familiale, la polychronie permettant de mieux affronter l'injonction qui se fera de plus en plus grande à s'occuper davantage de leurs enfants. Par ailleurs, ce *hiatus* entre le renforcement d'enjeux liés à une conception strictement biologique de la paternité et la prise en compte pragmatique d'une réalité s'imposant – et qui impose une conception de la fonction paternelle au-delà de sa restriction « naturelle » – pourrait bien marquer les évolutions à venir.

La maîtrise de la fécondité et la programmation des naissances caractériseront sans doute de plus en plus le contexte normatif du « faire famille », dans le cadre duquel les hommes sont dans une position ambivalente du fait d'avoir longtemps délaissé ces questions aux femmes, notamment la contraception et toutes ses contraintes. La possibilité de se retrouver père biologique sans l'avoir choisi, suite à une relation occasionnelle, et l'injonction normative dans cette situation à assumer cette paternité, dans toutes ses dimensions, poseront peut-être de plus en plus problème. Verra-t-on les discours sur l'emprise totale des mères sur le choix d'avoir ou non des enfants aboutir à une remise en cause des acquis du féminisme dans ce domaine ? Assistera-t-on plutôt à une implication plus importante des hommes dans la contraception, y compris masculine ? Il faut espérer, en tout cas, que cette exigence égalitaire en matière de fécondité prenne en compte toutes les dimensions des rapports sociaux en jeu dans ces situations. Il ne faudrait pas que, au nom d'une sphère qui échappe un tant soit peu à la maîtrise des hommes, on oublie que la domination masculine demeure le cadre général des relations entre les sexes.

La fonction paternelle évoluera d'autant plus que ce cadre se verra ébranlé. Et, pour aller dans ce sens, il faudra plutôt s'écarter le plus possible des définitions essentialistes en matière de famille, qui enferment les individus dans des rôles prédéfinis. Il semble que l'augmentation des situations hybrides, issue des bricolages de la vie en train de se faire, où l'on fait famille sans y être forcément assigné par la biologie, puisse constituer une chance parmi d'autres pour une évolution dans cette perspective. Je pense notamment aux configurations familiales issues de recompositions multiples. S'exerçant dans des structures familiales inédites, la fonction paternelle pourra innover et évoluer.

Enfin, le moment d'être père dans le parcours de vie est aussi susceptible d'évoluer de manière sensiblement moins standardisée, dans un contexte où l'âge dans l'emploi tendra à plus de flexibilité. Il s'ensuivra des relations intergénérationnelles différentes, l'élévation de la durée de vie en bonne santé y contribuant également. Les configurations de parenté tardive, pour prendre un exemple que j'ai étudié (6), impliquent une prise en charge multiple par les parents et l'ensemble de la fratrie, composée pour une part d'adultes. Elles sont également, pour un nombre significatif, le fruit de couples qui présentent des écarts d'âge très importants. Évoquer un « brouillage des générations et d'ordre de

(6) Bessin M. et Levilain H., 2004, *Pères sur le tard : construction sociale et négociation conjugale*, *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 76.

succession », parler de « perturbations générationnelles », comme le font certains, traduit bien la difficulté du vocabulaire à évoluer aussi vite que les pratiques à observer, surtout lorsque l'on prend pour postulat anthropologique l'ordre symbolique maintenu par la différence des sexes et des générations dans la parenté juridique ou généalogique. Par le renouvellement de cette conception de l'institution familiale, les enfants auront sans doute à gagner dans les rapports que leur(s) père(s) pourront établir avec eux.

* * *

Gérard Neyrand, sociologue, Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales.

L'une des premières conséquences des évolutions récentes en matière familiale et parentale réside dans le fait que, aujourd'hui, il est possible de critiquer la notion de « fonction paternelle » ou, pour le moins, de la mettre en perspective. Il n'est pas sûr qu'un consensus existe toujours sur la pertinence de continuer à utiliser le terme de « fonction » pour parler du père ou de la mère. Ce qui s'est passé durant ces vingt – ou plutôt ces trente-cinq – dernières années nous autorise à être sceptiques sur l'utilisation d'un terme qui essentialise ce qui serait de l'ordre d'une inscription du rôle filial du père dans une structuration psychique et sociale prédéfinie. Or, la notion de « fonction » vient du champ de la biologie ou de celui de la physique pour désigner l'utilité d'un organe dans la vie d'un corps ou d'une pièce dans le travail d'une machine. Chaque fonction étant strictement déterminée par la configuration des différents éléments entre eux, sa marge de manœuvre est très faible. La notion s'avère réductrice en matière de parentalité en introduisant une vision déterministe au sein de ce qui est avant tout relationnel, donc évolutif et variable.

En parlant de la fonction symbolique du père, l'habileté d'un Jacques Lacan a été de faire fonctionner cette notion au plan psychique de façon métaphorique. En même temps qu'elle ouvre considérablement le champ d'application de la fonction paternelle – qui ne se résume plus à la simple fonction biologique de fécondation –, elle la rabat sur l'idée d'une prédétermination en dernière instance par le biologique, par la différence des sexes, de ce que pourrait signifier une fonction paternelle. Sont transposés dans le champ des rapports symboliques et de ce qui les façonne le langage, l'idée d'une nature humaine, médiatisée par la signification qu'aurait pour chaque sexe la filiation et, d'une certaine façon, la parentalité. C'est bien ce qui est

contenu dans l'idée de fonction paternelle. Mais les évolutions récentes ont permis de contester qu'il s'agit véritablement d'une fonction. Le modèle utilitaire – biologique et essentialiste – sous-jacent ne me semble plus aujourd'hui adéquat à la définition de ce que serait la paternité.

D'où part cette représentation ? Qu'est-ce qui en constitue son noyau ? Sans doute la place de la femme dans la fécondation. Jusqu'à nos jours, ce que l'on a considéré comme constituant le vecteur de la maternité c'est l'utérus, le matriciel. Comme le dit l'énoncé ancestral : la mère c'est celle qui accouche. De sa matrice sort l'enfant. Tout enfant possède en lui l'expérience du matriciel. La constitution de ce matriciel en mythe d'origine y trouve une résonance particulière. En contrepartie, le père c'est le principe fécondant, principe presque abstrait, qui a été dématérialisé et renvoyé au spirituel. Alors que le maternel, à travers le corps toujours présent de la mère qui porte l'enfant, est vécu comme stable, un ancrage, le paternel apparaît comme un principe en mouvement, dynamique, se caractérisant par la succession de présence/absence vis-à-vis de l'enfant, et venant opérer la coupure nécessaire pour que le fusionnel mère-enfant ne devienne incestueux. Ainsi, au mythe d'origine imprégné de scientificité correspond la double image traditionnelle de la mère fusionnelle et du père séparateur, qui vient en tant que tiers introduire le social. Vision qui, pour correspondre à l'état des rapports sociaux de sexe à un moment donné de l'histoire récente, n'en apparaît pas moins très réductrice.

Si, longtemps, la culture a confirmé l'induction biologique (du cordon ombilical au lien psychique de la dyade) de la différenciation des rôles parentaux en fonctions à travers l'essentialisation d'une grande partie de ces rôles, les évolutions sociales récentes ont changé les conditions de la représentation des positions parentales. L'affirmation d'un idéal politique républicain a permis la généralisation et l'allongement de la scolarité et l'assomption de l'individu. Les qualifications se sont technicisées alors que la production se mécanisait et que l'économie se tertiarisait, ouvrant les carrières féminines. La maîtrise de la procréation s'est affirmée, par les moyens modernes de contraception puis l'assistance médicale à la procréation, les pratiques privées ont trouvé dans les mouvements sociaux l'expression de leurs profondes mutations. Bref, les conditions de définition et d'exercice de la parentalité ne sont plus du tout les mêmes et la paternité s'est trouvée prise dans ce double mouvement d'investissement de l'espace public et professionnel par les femmes et d'investissement de l'espace privé et du rapport au jeune enfant par les hommes, signant la sortie d'un ordre patriarcal depuis les années soixante-dix.

L'« intellectualisation » des femmes propre au XX^e siècle et leur ouverture à l'espace public ne les ont pas pour autant détachées véritablement de leur enracinement biologique, comme le rappelle régulièrement la venue des règles (terme lourd de connotations symboliques), alors que la « paternisation » des hommes (au sens de paternage, s'occuper des soins au bébé), en promouvant une culture de l'expressivité corporelle et affective, contribue à la reconnaissance de leur propre enracinement biologique (que l'érection vient, plus irrégulièrement, mais plus fréquemment, elle aussi rappeler). Ces deux mouvements, relativement indépendants, entrent dans un rapport dialectique : l'investissement féminin du travail salarié favorise et induit l'investissement paternel dans le soin au bébé, alors que l'affect et la communication sont devenus les principes fondateurs et régulateurs de la famille. L'investissement paternel favorise l'ouverture des mères à l'espace public et limite la tentation à l'accaparement fusionnel. De tels bouleversements ont permis de montrer que le fusionnel avec le bébé n'était pas l'exclusivité des mères, même s'il reste leur apanage. De nombreux jeunes pères développent aussi une relation fusionnelle à leur bébé, et la mère peut tenir là un rôle de tiers, de séparateur, alors qu'elle affirme une autorité autrefois considérée comme paternelle. En parallèle, le développement des séparations multiplie les situations où le parent doit assumer à la fois le rôle de soin et celui d'autorité. Ainsi est-on confronté à la diversité de la redéfinition du cadre de la parentalité dont notre dernier travail (7) montre la complexité des enjeux.

Face à cette évolution, et dans une perspective prospective, deux positions sont possibles : soit on reste dans une position classique et on dit que le père se trouve en position de substitut maternel (et la mère de substitut paternel), soit on mobilise une autre représentation du rapport de la différence des sexes à des fonctions qui sont parentales, mais aussi sociales, de soin, d'éducation, d'autorité. Ce qui oblige à reconceptualiser tout le système. La notion de « parentalité » vient alors à point signifier cette tentative de reconfiguration du champ des représentations en matière de relation à l'enfant. Elle renvoie au processus de « neutralisation » de la dimension sexuée des pratiques ayant rapport à l'enfant. Ce qui constitue effectivement un bouleversement, une révolution anthropologique, se basant sur la coupure désormais possible pour chaque sexe entre le matriciel (prénatal) et le postnatal, entre la fonction procréatrice et la place sociale, entre les identités sexuées et les pratiques parentales.

Dès lors, plusieurs directions semblent possibles pour l'évolution de la paternité et la redéfinition de la place des pères, mais il me semble qu'une synthèse devrait progressivement se réaliser entre les tenants de conceptions assez différenciées de la paternité, s'il est reconnu que peut fonctionner une conception de l'égalité des positions parentales et sexuées tenant compte des différences d'enracinement biologique de ses représentants et de la reconnaissance du caractère social des significations qui leurs sont accordées. C'est tout le défi des années à venir de l'application des principes de la démocratie, non seulement à la vie publique mais également à la famille et aux relations privées.

(7) Neyrand G. et Rossi P., 2004, *Précarité monoparentale et femme sujet*, Toulouse, Érès.